

CONVENTION DE VENTE DE BILLETTERIE CONCERT DU 19 AOÛT 2021

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme de Castelnaudary Lauragais Audois

Numéro Siret : 20003585500036

Code APE : 7911Z

Adresse : PLACE DE LA REPUBLIQUE

CP : 11400 CASTELNAUDARY

Tél : 04 68 23 05 73

Représenté par Monsieur, Philippe GREFFIER président de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois

Et

Le mandant : l'Office du Commerce Chaurien

Représenté par ...Monsieur Tereszkievicz.....

en sa qualité de : ...Président.....

Adresse : maison des associations 1 avenue maréchal de Lattre de Tassigny ,

CP : 11400 Ville : Castelnaudary

Tél : 06 31 45 98 19

Email : office@mon-occ.com

Il est exposé ce qui suit :

L'Office de tourisme, dans le cadre de la promotion de la destination de Castelnaudary Tourisme et de la commercialisation des animations, propose de commercialiser par son système informatisé la billetterie des concerts organisés dans le cadre de la fête du Cassoulet 2021, au nom et pour le compte du mandant. Le mandant reconnaît détenir les droits d'exploitation sur le spectacle dont la billetterie est proposée à la vente, avoir souscrit à toutes polices d'assurances nécessaires. Il est garant de l'organisation du spectacle et responsable de sa bonne exécution.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 : Objet - Durée

L'office du commerce chaurien donne mandat à l'Office de Tourisme Intercommunal de Castelnaudary Lauragais Audois pour la commercialisation et l'encaissement de la billetterie dans le cadre de l'organisation d'un concert :

Date : le 19 août 2021

Heure : à 21 h 30

La convention est valable à compter de sa signature jusqu'au dernier reversement des fonds au mandant

Article 2 : Vente des billets

Le mandant conserve la maîtrise de la politique de billetterie dont il est le propriétaire ou le gestionnaire dûment habilité :

- définition des catégories de places
- définition de la grille tarifaire (annexée à la présente)
- invitations et gratuités
- date de mise en vente de la billetterie

Les billets seront fournis par le mandant et comporteront obligatoirement les mentions imposées par la réglementation fiscale en vigueur à la date de la signature de la présente.

Les billets mentionnent le prix des places.

La période de vente se déroule à compter du 01/07/2021 et jusqu'au 19/08/2021, début du concert. A partir de cette date, l'organisateur se charge de récupérer la billetterie restante.

A chaque vente, l'Office de Tourisme remet un billet au client ainsi qu'un ticket de caisse à conserver pour tout remboursement.

Article 3 : Commission

Sans objet.

Article 4 : Prix des places

Le mandant souhaite commercialiser la billetterie au tarif unique de 5€.

Les billets achetés à l'Office de Tourisme peuvent être payés en espèces ou par carte bancaire.

Article 5 : Désignation des lieux de vente

La vente des billets se fait au comptoir de l'Office de Tourisme de Castelnaudary, et sur le lieu du concert, à l'entrée.

Article 6 : Facturation

L'Office de Tourisme transmettra au mandant un état de vente des billets qui sera utilisé comme justificatif du montant des recettes encaissées.

Le mandant adressera une facture des billets vendus par courrier à l'Office de Tourisme ou par courriel à valerie@castelnaudary-tourisme.com et accueil@castelnaudary-tourisme.com

L'Office de Tourisme règlera sur facture le montant des ventes à l'organisateur par mandat administratif.

Article 7 : Responsabilité

En aucun cas, l'Office de Tourisme ne sera tenu responsable de la mévente des billets objet de la présente convention. Le mandant assume seul les risques d'impayés causés par des moyens de paiement défectueux ou frauduleux. Un décompte sera effectué entre l'état de vente des billets, les bordereaux de remise en banque et les sommes effectivement versées sur le compte de l'office de tourisme.

Article 8 : Annulation

En cas d'annulation du spectacle, l'Office de Tourisme sera tenu de rembourser les spectateurs sur présentation des billets achetés et du ticket de caisse uniquement pour la part des billets vendus par ses soins et dans la limite où les fonds correspondants n'ont pas encore été reversés au mandant. En aucun cas, l'Office de Tourisme ne remboursera les spectateurs sur ses fonds propres.

Le ----- 2021
Signature de l'organisateur

Signature du Président

CONVENTION DE VENTE DE BILLETTERIE CONCERT DU 20 AOÛT 2021

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme de Castelnaudary Lauragais Audois

Numéro Siret : 20003585500036

Code APE : 7911Z

Adresse : PLACE DE LA REPUBLIQUE

CP : 11400 CASTELNAUDARY

Tél : 04 68 23 05 73

Représenté par Monsieur, Philippe GREFFIER président de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois

Et

Le mandant : Comité des Fêtes de Castelnaudary

Représenté par MONSIEUR Zanella

en sa qualité de : Président

Adresse : Maison des associations, 1 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

CP : 11400 Ville : Castelnaudary

Tél : ...06 07 47 02 97

Email : zanellajeantalouis@orange.fr

Il est exposé ce qui suit :

L'Office de Tourisme, dans le cadre de la promotion de la destination de Castelnaudary Tourisme et de la commercialisation des animations, propose de commercialiser par son système informatisé la billetterie des concerts organisés dans le cadre de la fête du Cassoulet 2021, au nom et pour le compte du mandant. Le mandant reconnaît détenir les droits d'exploitation sur le spectacle dont la billetterie est proposée à la vente, avoir souscrit à toutes polices d'assurances nécessaires. Il est garant de l'organisation du spectacle et responsable de sa bonne exécution.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 : Objet - Durée

Le Comité des fêtes de Castelnaudary donne mandat à l'Office de Tourisme Intercommunal de Castelnaudary Lauragais Audois pour la commercialisation et l'encaissement de la billetterie dans le cadre de l'organisation d'un concert :

Date : le 20 août 2021

Heure : à 21 h 30

La convention est valable à compter de sa signature jusqu'au dernier versement des fonds au mandant

Article 2 : Vente des billets

Le mandant conserve la maîtrise de la politique de billetterie dont il est le propriétaire ou le gestionnaire dûment habilité :

- définition des catégories de places
- définition de la grille tarifaire (annexée à la présente)
- invitations et gratuités
- date de mise en vente de la billetterie

Les billets seront fournis par le mandant et comporteront obligatoirement les mentions imposées par la réglementation fiscale en vigueur à la date de la signature de la présente.

Les billets mentionnent le prix des places.

La période de vente se déroule à compter du 01/07/2021 et jusqu'au 20/08/2021, début du concert. A partir de cette date, l'organisateur se charge de récupérer la billetterie restante.

A chaque vente, l'office de tourisme remet un billet au client ainsi qu'un ticket de caisse à conserver pour tout remboursement.

Article 3 : Commission

Sans objet.

Article 4 : Prix des places

Le mandant souhaite commercialiser la billetterie au tarif unique de 5€.

Les billets achetés à l'Office de Tourisme peuvent être payés en espèces ou par carte bancaire.

Article 5 : Désignation des lieux de vente

La vente des billets se fait au comptoir de l'Office de Tourisme de Castelnaudary, et sur le lieu du concert, à l'entrée.

Article 6 : Facturation

L'Office de Tourisme transmettra au mandant un état de vente des billets qui sera utilisé comme justificatif du montant des recettes encaissées.

Le mandant adressera une facture des billets vendus par courrier à l'Office de Tourisme ou par courriel à valerie@castelnaudary-tourisme.com et accueil@castelnaudary-tourisme.com

L'Office de Tourisme règlera le montant des ventes à l'organisateur par mandat administratif facture à l'appui.

Article 7 : Responsabilité

En aucun cas, l'Office de Tourisme ne sera tenu responsable de la mévente des billets objet de la présente convention. Le mandant assume seul les risques d'impayés causés par des moyens de paiement défectueux ou frauduleux. Un décompte sera effectué entre l'état de vente des billets, les bordereaux de remise en banque et les sommes effectivement versées sur le compte de l'office de tourisme.

Article 8 : Annulation

En cas d'annulation du spectacle, l'Office de Tourisme sera tenu de rembourser les spectateurs sur présentation des billets achetés et du ticket de caisse uniquement pour la part des billets vendus par ses soins et dans la limite où les fonds correspondants n'ont pas encore été reversés au mandant. En aucun cas, l'Office de Tourisme ne remboursera les spectateurs sur ses fonds propres.

Le ----- 2021
Signature de l'organisateur

Signature du Président

CONVENTION DE VENTE DE BILLETTERIE CONCERT DU 21 AOÛT 2021

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme de Castelnaudary Lauragais Audois

Numéro Siret : 20003585500036

Code APE : 7911Z

Adresse : PLACE DE LA REPUBLIQUE

CP : 11400 CASTELNAUDARY

Tél : 04 68 23 05 73

Représenté par Monsieur, Philippe GREFFIER président de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois

Et

Le mandant Comite Organisation de la Fête du Cassoulet

Représenté par Combes Christian

en sa qualité de : Président

Adresse : ...Maison des associations, 1 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny,

CP : 11400 Ville : Castelnaudary.

Tél : 06 86 11 15 59

Email : christian.combesvilla@orange.fr

Il est exposé ce qui suit :

L'Office de tourisme, dans le cadre de la promotion de la destination de Castelnaudary Tourisme et de la commercialisation des animations, propose de commercialiser par son système informatisé la billetterie des concerts organisés dans le cadre de la fête du Cassoulet 2021, au nom et pour le compte du mandant. Le mandant reconnaît détenir les droits d'exploitation sur le spectacle dont la billetterie est proposée à la vente, avoir souscrit à toutes polices d'assurances nécessaires. Il est garant de l'organisation du spectacle et responsable de sa bonne exécution.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 : Objet - Durée

Le Comité d'organisation fête du Cassoulet donne mandat à l'Office de Tourisme Intercommunal de Castelnaudary Lauragais Audois pour la commercialisation et l'encaissement de la billetterie dans le cadre de l'organisation d'un concert :

Date : le 21 août 2021

Heure : à 21 h 30

La convention est valable à compter de sa signature jusqu'au dernier versement des fonds au mandant

Article 2 : Vente des billets

Le mandant conserve la maîtrise de la politique de billetterie dont il est le propriétaire ou le gestionnaire dûment habilité :

- définition des catégories de places
- définition de la grille tarifaire (annexée à la présente)
- invitations et gratuités
- date de mise en vente de la billetterie

Les billets seront fournis par le mandant et comporteront obligatoirement les mentions imposées par la réglementation fiscale en vigueur à la date de la signature de la présente.

Les billets mentionnent le prix des places.

La période de vente se déroule à compter du 01/07/2021 et jusqu'au 21/08/2021, début du concert. A partir de cette date, l'organisateur se charge de récupérer la billetterie restante.

A chaque vente, l'office de tourisme remet un billet au client ainsi qu'un ticket de caisse à conserver pour tout remboursement.

Article 3 : Commission

Sans objet.

Article 4 : Prix des places

Le mandant souhaite commercialiser la billetterie au tarif unique de 5€.

Les billets achetés à l'Office de Tourisme peuvent être payés en espèces, ou par carte bancaire.

Article 5 : Désignation des lieux de vente

La vente des billets se fait au comptoir de l'Office de Tourisme de Castelnaudary, et sur le lieu du concert, à l'entrée.

Article 6 : Facturation

L'Office de Tourisme transmettra au mandant un état de vente des billets qui sera utilisé comme justificatif du montant des recettes encaissées.

Le mandant adressera une facture des billets vendus par courrier à l'Office de Tourisme ou par courriel à valerie@castelnaudary-tourisme.com et accueil@castelnaudary-tourisme.com

L'Office de Tourisme règlera le montant des ventes à l'organisateur par mandat administratif, facture à l'appui.

Article 7 : Responsabilité

En aucun cas, l'Office de Tourisme sera tenu responsable de la mévente des billets objet de la présente convention. Le Mandant assume seul les risques d'impayés causés par des moyens de paiement défectueux ou frauduleux. Un décompte sera effectué entre l'état de vente des billets, les bordereaux de remise en banque et les sommes effectivement versées sur le compte de l'office de tourisme.

Article 8 : Annulation

En cas d'annulation du spectacle, l'Office de Tourisme sera tenu de rembourser les spectateurs sur présentation des billets achetés et du ticket de caisse uniquement pour la part des billets vendus par ses soins et dans la limite où les fonds correspondants n'ont pas encore été reversés au MANDANT. En aucun cas, l'Office de Tourisme ne remboursera les spectateurs sur ses fonds propres.

Le ----- 2021
Signature de l'organisateur

Signature du Président

TARIFS 2021

REGIE BOUTIQUE

Désignation	N° article	Tarifs en € HT	Tarifs en € TTC
TVA à 20%			
Tablier Noir	1	12,50	15,00
Tablier marron	2	12,50	15,00
Drapeau port	3	8,33	10,00
Drapeau France	4	8,33	10,00
Drapeau Occitan	5	8,33	10,00
Mugs Bahia CY Tourisme	6	7,50	9,00
Mugs Céramique Keep calm	7	7,50	9,00
Magnet Keep Calm/croix	8	4,17	5,00
Décapsuleur	9	4,17	5,00
Tire Bouchon	10	5,83	7,00
Casquette port	11	8,33	10,00
Chambre à air n°16	12	2,50	3,00
Chambre à air n°20	13	2,50	3,00
Chambre à air n°24	14	2,50	3,00
Chambre à air n°26	15	2,50	3,00
Chambre à air n°700	16	2,50	3,00
Magnet CY Tourisme	17	4,17	5,00
Tshirt Canal Taille	18	16,67	20,00
Tshirt Logo Bleu canal	19	16,67	20,00
Polo logo vert canal	20	20,83	25,00
Polo logo bleu canal	21	20,83	25,00
Cartes postales Anne Réby 5€	22	4,17	5,00
Cartes postales Anne Réby 6€	23	5,00	6,00
Fable d'occitanie	24	5,00	6,00
Echarpe tie and dye	25	33,33	40,00
Echarpe unie	26	30,00	36,00
Echarpe fleurie	27	35,83	43,00
Bracelet Occitanie	28	25,00	30,00
Bracelet Poisson	29	25,00	30,00
Collier Occitanie	30	25,00	30,00
Collier Poisson	31	29,17	35,00
Collier ancre	32	25,00	30,00
Collier boules	33	25,00	30,00
Boucles d'oreilles	34	25,00	30,00
Ecocup	35	1,67	2,00
Médaille monnaie de Paris	36	1,67	2,00
Dose de lessive	37	0,42	0,50
Tour de cou	38	5,00	6,00

Désignation	N° article	Tarifs en € HT
Pas de TVA		
Carnet Cartes Postales	39	13,00
Passeport Sites Cathares	40	4,00
DVD Poterie Not	41	12,00
Carte postale petite	42	2,00
Carte postale grande	43	5,00
Bandana fantaisie	44	6,00
Coffret chasse au trésor	45	15,00
Bandana uni blanc	46	5,00
Chapeau/ CASQUETTE	47	10,00
T shirt brodé liseré	48	25,00
Tshirt col V femme bleu brodé	49	15,00
Tshirt col V homme blanc	50	10,00
Tshirt col V homme bleu	51	10,00
Tshirt col rond blanc	52	10,00
Tshirt col rond bleu	53	10,00
Pull Marin	54	30,00
T shirt marinière enfant	55	15,00
T shirt marinière adulte	56	15,00
cartes postales causerie culi	57	1,50
Polo fête du cassoulet	58	25,00
Chasse aux trésors	59	15,00
Torchons	60	9,00
Bérets	61	15,00
porte clef	62	3,00
cassole moreno	63	2,50
magnet moreno	64	5,00
Casquette fête du Cassoulet	65	10,00
Tshirt enfant	66	10,00
Carte postale a l'unité transporteur d'image	67	1,67
livre CLES pages Lagais 1	68	12,00
Livre CLES pages Lagaise 2	69	10,00
Livre CLES pages Lagaise 3	70	12,00
Livre CLES pages lagaise 4	71	12,00
Livre CLES pages Lagaise 5	72	15,00
livre CLES pages lagaise 6	73	15,00
Livre CLES pages lagaise 7	74	15,00
Livre CLES pages lagaise 8	75	15,00
Livre la Révolution à CY	76	17,00
Livre Voies d'eau vues du ciel	77	15,00
Livre l'Aude vue du ciel	78	15,00
Livre Lauragais	79	15,00
Livre Vrai Cassoulet	80	20,00
Magazine le Patrimoine	81	9,50
Livre Notre village CY	82	25,00

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 011-200035855-20210707-20210145-DE

Désignation	N° article	Tarifs en € HT	Tarifs en € TTC
TVA à 5,5%			
Cassoulet Escudier	83	7,58	8,00
Cassoulet Belle Chaurienne	84	4,74	5,00
Cassoulet Escourou	85	8,72	9,20
Cassoulet Audary	86	8,53	9,00
Cassoulet Hôtel de France	87	11,85	12,50
Boite carton haricots 750g	88	4,36	4,60
Sac haricots 1kg5	89	7,11	7,50
Boite métal haricots	90	9,38	9,90
Carte Canal du midi de L en L	91	17,06	18,00
Livre Canal du Midi l'eau...	92	33,65	35,50
livre au pays du cassoulet	93	33,18	35,00
edition du Breil	94	18,48	19,50
Livre Villages al pais	95	28,44	30,00
Livre Audeline	96	11,37	12,00
Glaces	97	2,84	3,00
Boissons	98	2,84	3,00

Désignation	N° article	Tarifs en € HT	Tarifs en € TTC
TVA à 10%			
Billetterie PETIT TRAIN			
Plein tarif	100	6,36	7,00 €
Tarif réduit	101	5,45	6,00 €
Enfant 5 à 12 ans	102	4,55	5,00 €
Enfants < 5 ans	103	Gratuit	Gratuit
Groupe	104	5,00	5,50 €
Pas de TVA			
Billetterie CONCERTS	105	5,00 €	5,00 €